

PREFECTURE DES PYRENEES-ORIENTALES

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A LA DEMANDE
D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE PRESENTEE PAR LA SARL
« MILLE ET UNE ETOILES » AU TITRE DE LA LEGISLATION DES
INSTALLATIONS CLASSEES POUR L'EXPLOITATION D'UN STOCKAGE DE
PRODUITS D'ARTIFICES ET DE DIVERTISSEMENT A PERPIGNAN**

Par arrêté n° PREF/DCL/BCLUE/2019025-0001 du 25 janvier 2019 et conformément aux dispositions du Code de l'Environnement, le préfet des Pyrénées-Orientales a prescrit une enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale d'exploiter un stockage de produits d'artifices et de divertissement à Perpignan, 71, rue Chenard et Walcker présentée par la SARL « mille et une étoiles » siège social 71, rue Chenard et Walcker à Perpignan, représentée par son gérant, M. Patrick CARALP , **pendant une durée de 30 jours du mercredi 27 février au jeudi 28 mars 2019 inclus.**

A l'issue de la procédure, la décision sera soit une autorisation assortie de prescriptions soit un refus.

Madame le Président du Tribunal Administratif de MONTPELLIER a désigné M. Jacques ZOCCHETTO, officier de carrière retraité, en qualité de commissaire enquêteur chargé de conduire l'enquête publique relative à la demande susvisée.

Un exemplaire du dossier d'enquête publique détaillant la demande d'autorisation sera déposé dans les mairies de Perpignan (siège de l'enquête), Bompas, Pia et Rivesaltes pendant toute la durée de l'enquête.

L'étude d'impact du projet figurera parmi les pièces du dossier mis à la disposition du public pendant l'enquête ainsi que l'avis rendu sur cette dernière par la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE).

Toute personne pourra prendre connaissance du dossier aux heures d'ouverture de ces mairies récapitulées dans le tableau ci-dessous et consigner ses observations sur les registres ouverts à cet effet ou les adresser :

- par écrit à Monsieur le commissaire enquêteur en mairie de Perpignan
- ou par mail à l'adresse : pref-EPmilleetuneetoiles@pyrenees-orientales.gouv.fr .

Communes	Horaires d'ouverture au public
PERPIGNAN	Du lundi au vendredi de 8H00 à 12H00 et de 14H à 18H00 (17H00 le vendredi)
RIVESALTES	Du lundi au jeudi de 9H30 à 12H00 et de 14H00 à 18H00 Vendredi de 9H30 à 12H00 et de 13H30 à 16H30
BOMPAS	Du lundi au vendredi de 8H30 à 12H00 et de 14H00 à 18H00
PIA	Du lundi au vendredi 8H30 à 12H00 et de 14H00 à 18H30 (17H00 le vendredi)

Les observations transmises par mail seront annexées au registre par le commissaire enquêteur après les avoir visées.

Ces observations, ainsi que le dossier de demande pourront être consultés pendant la durée de l'enquête sur le site internet de la préfecture, à l'adresse « <http://www.pyrenees-orientales.pref.gouv.fr> » rubrique « publication » puis « enquête publique et autres procédures » puis « ICPE »

Le dossier pourra également être consulté sur le poste informatique situé en préfecture, rue Bardou Job aux heures d'ouverture soit de 8h45 à 12h00 et de 13h30 à 16h30, sur rendez-vous en téléphonant au 04.68.51.68.66 ou 04.68.51.68.65

Par ailleurs, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du préfet de département, bureau du Contrôle de Légalité, de l'Urbanisme et de l'Environnement, dès la publication de l'arrêté d'enquête.

La personne responsable du projet, auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est Monsieur Patrick CARALP, gérant de la SARL « Mille et une étoiles » - Tel : 04.68.63.09.96

Le commissaire enquêteur recevra, en personne, les observations du public selon le calendrier suivant :

Commune de Perpignan

**Mercredi 27 février 2019
Jeudi 28 mars 2019**

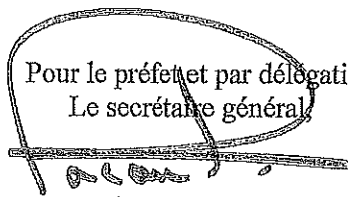
**de 9H00 à 12H00
de 9H00 à 12H00**

Commune de Pia

Mardi 12 mars 2019

de 14H00 à 17H00

A l'issue de la procédure d'enquête, toute personne physique ou morale pourra prendre connaissance en Préfecture - Direction de la Citoyenneté et de la Légalité – bureau du Contrôle de Légalité, de l'Urbanisme et de l'Environnement, 5 rue Bardou Job à PERPIGNAN, ainsi que dans les mairies de Perpignan, Bompas, Pia et Rivesaltes du mémoire en réponse du demandeur, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général

Ludovic PACAUD